



Nom du prestataire de compte : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Intitulé du compte : Compte de dépôt à vue des associations en euros

Date : 5 juin 2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « Principales conditions tarifaires des opérations et services bancaires aux particuliers et associations ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
<b>Services de compte généraux</b>	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Griffon SMS]	Par mois : 1,00 € 5 alertes par semaine <b>Total des frais annuels : 12,00 €</b>
Tenue de compte	Par mois : 1,00 € <b>Total des frais annuels : 12,00 €</b>
Commission d'intervention	Par opération : 8,00 €
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence Par opération : 3,00 € Par l'internet Par opération : 0,50 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Reçu : Gratuit Emis : Gratuit A l'exécution de chaque prélèvement émis : 0,20 €
<b>Cartes et espèces</b>	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Carte Business]	Par an : 39,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
<b>Découverts et services connexes</b>	
Intérêts débiteurs, hors découvert autorisé	Taux débiteur : 13,05%
Facilité de caisse (autorisation temporaire de découvert)	Taux débiteur : 6,50%
Etude du dossier autorisation de découvert	Par an : 13,00 €